



Dépôt du Document d'enregistrement universel 2022

ENGIE annonce la publication de son Document d'enregistrement universel 2022, qui a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 9 mars 2023, sous le numéro D.23-0082.

Les documents suivants sont notamment intégrés dans le Document d'enregistrement universel :

- le rapport financier annuel de l'exercice 2022 ;
- les éléments du rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- les rapports des Commissaires aux comptes et les éléments relatifs à leurs honoraires ;
- les informations requises au titre du descriptif du programme de rachat des actions ;
- les informations relatives à la responsabilité sociale, environnementale et sociétale (y compris la déclaration de performance extra-financière et le plan de vigilance).

Le Document d'enregistrement universel est tenu gratuitement à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation applicable et peut être consulté sur le site Internet de la Société (www.engie.com). Des exemplaires du Document d'enregistrement universel sont également disponibles au siège de la société, 1 place Samuel de Champlain – 92400 Courbevoie.